

Lettres patentes

Qui augmentent le prin d'un marc
d'argent aporté en monoye
a proportion de saloye

Dun 9 may 1355

Jehan par la grace de Dieu Roy de
France a nosz amez et feaus Lo. Genevrees
et N. de nosz Monoyen Sades et d'electio
et vous pour certaine cause vous mandons
et a chacun de vous que tantost et sans
aucun delay ces lettres veuen voas et
Chacun de vous s'attelle donner par toutes
et Chaumes nosz Monoyes a tous
Changeurs et marchands frequents
seules de Chacun marc d'argent qui
apporteront en nosz Monoyes alloués
a trois Deniers de Loy argens dit de
Roy. et au desus et C. de crue
R. P. De l. P. D. m. p. 173. R.

entre Le prix que s'ont y enuoyé donner
à présent. C'est à l'auoir qu'il nous
pour chacun marc 6th 10^c. Et de tout
autre marc d'argent allié au poids
de Paris 3 d. de loy 20^c H de l'ene
entre Le prix de présent ainsi auant
pour y aluy marc d'argent 6th 4^c et
et faitte avec diligencence et
cette maniere vous et Chacun de vous
quel ny aye deffaut et que nous
et nous et aucun de julle^{me} grisons
choy. En c' honnays de ce l'ave
vous et a chacun de vous d'auant
pourvoir attente et mandement
et p'icil pour l'atenué de ce
pour l'inter Donnée à Paris le
19 jour de may 1888 ainsi signé
Pour le Roy 440.